

# Bloc-notes

## Le général Tremblay

Le correspondant parlementaire du *Canada* au Parlement d'Ottawa donne pour à peu près certaine la nouvelle que le général Thomas Louis Tremblay commandera la troisième division du corps expéditionnaire canadien. Il dit que "sans être officielle, cette nouvelle sera sans doute confirmée d'ici peu" et il ajoute que "c'est un hommage, à la fois, à la population de langue française et à un brillant soldat qui commanda naguère le glorieux 22<sup>e</sup> régiment".

Le *Canada* et son correspondant sont certes bien situés pour recevoir des informations de bonne source ministérielle; souhaitons que la nouvelle soit vraie. Quand il l'annoncera comme officielle, le gouvernement méritera d'être félicité pour avoir posé un acte de justice à l'endroit de la population canadienne de langue française et pour aussi s'être assuré les services d'un chef militaire hautement qualifié.

Le correspondant du *Canada* parle d'hommage rendu à la population de langue française et au général Tremblay. L'hommage, dans les présentes conjonctures surtout, s'il ne s'agissait que d'hommage, nous paraîtrait déplacé. Les pays alliés, et nous en sommes, n'ont pas à s'embarrasser de compliments, d'hommages et de congratulations quand il s'agit du choix de leurs chefs militaires; ils ont à se battre pour leur peau. La France vient d'ailleurs de donner à ce sujet un exemple dont la signification n'est pas douteuse.

Le choix d'un commandant de langue française pour la troisième division du corps expéditionnaire, est simple justice certes, de même qu'il eut été simplement juste qu'un officier de langue française eût été désigné au commandement d'une brigade dans l'une ou l'autre, sinon l'une et l'autre des deux premières divisions. Mais la justice, en cela comme en bien d'autres choses, ne peut pas et ne doit pas exclure la compétence qu'il faut exiger d'un chef. Or le choix du général Tremblay pour le commandement de toute une division, la compétence même du général, établie par la formation qu'il reçut dans le temps au Collège militaire de Kingston et aussi par ses états de service au front, tout au long de l'autre guerre, nous paraît le justifier amplement.

(Suite à la dernière page)

# Bloc-notes

(Suite de la première page)

Si l'autorité fédérale s'était toujours donné le mal d'ouvrir les yeux, de ne pas se les fermer, elle n'aurait pas eu de peine à trouver, dans le domaine militaire et dans combien d'autres, des compétences parmi les Canadiens français. Dans l'autre guerre, de hauts officiers canadiens-français ont été laissés de côté, pour la simple raison, semble-t-il, qu'ils étaient Canadiens français.

Hommage mis à part, puisque ça ne convient pas, on admettra que le général Tremblay vaut bien, en tant que militaire, certains agents d'immeubles qui, à l'occasion de cette guerre comme de l'autre, ont été bombardés, le mot s'impose, à de hauts commandements dans l'armée canadienne.

Le gouvernement King semble disposé à prendre une attitude différente et plus juste à l'endroit des militaires canadiens-français. Réjouissons-nous-en, pour le pays tout entier autant que pour nous-mêmes.